

Le, 13 Septembre 1966

Société Anonyme
ANDRÉ CITROËN

Capital : 302.460.000 Francs

117 à 167, Quai André Citroën
PARIS XV^e

METHODES REPARATIONS

NOTE TECHNIQUE

A MM. LES CONCESSIONNAIRES

N° 78 - D

CONFIDENTIELLE
(Droits de reproduction réservés)

DS 21 - DS 19 a

BREAK 21 - BREAK 19 a

ID 19

Graissage

Le tableau ci-dessous indique les prescriptions de graissage des véhicules DS - Breaks et ID sortis d'usine depuis Septembre 1966.

FREQUENCE DE GRAISSAGE	POINTS A GRAISSER	HUILE OU GRAISSE A UTILISER
Tous les 5 000 km	Graissage des rotules de cardans Vidange du moteur	Graisse pour cardans Huile 10 W 30
	Graissage des rotules de biellette de barre anti-roulis Graissage des paliers de barre anti-roulis	Graisse pour cardans Graisse pour cardans
Tous les 10 000 km	Graissage du feutre sous rotor d'allumeur Graissage du palier AR de dynamo Vérification du niveau de la B.V. Echange du filtre à huile moteur Nettoyage du filtre de l'installation hydraulique	Huile de vaseline Huile moteur Huile SAE 90 EP
Tous les 20 000 km	Graissage des billes de suspension AR	Graisse pour roulements
	Vidange de la boîte de vitesses	Huile SAE 90 EP
Tous les 30 000 km	Vidange du réservoir de l'installation hydraulique	Liquide spécial L.H.M. *
Voir NOTE IMPORTANTE en page 4		

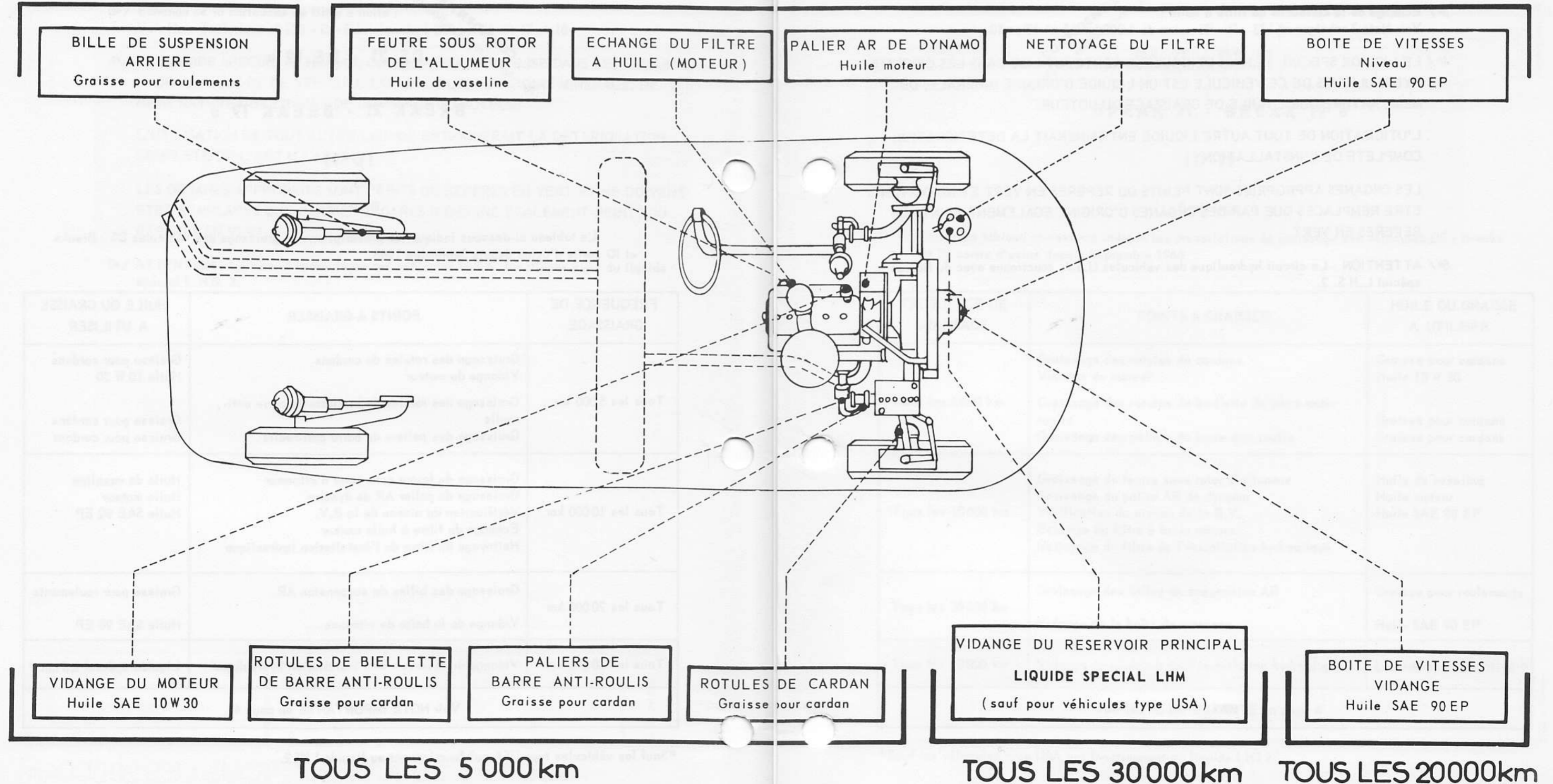
*Sauf les véhicules type USA qui fonctionnent au liquide LHS2.

TABLEAU DE GRAISSAGE DS_ID_Break

Sortis depuis septembre 1966

TOUS LES 20000km

TOUS LES 10000km



NOTE IMPORTANTE .

- 1° / Qualités d'huiles et graisses à employer :
Elles sont indiquées dans la Note Technique n° 18 Gén.
- 2° / Graissage des billes de suspension AR :
Voir Note Technique n° 49-D.
Utiliser le tube graisseur représenté dans cette note.
- 3° / Echange de la cartouche de filtre à huile :
Voir Note Technique n° 123 - D - Révision de 1 000 km §§ n° 17 et 18
- 4° / LE LIQUIDE SPECIAL « L.H.M. » DE COULEUR VERTE, UTILISE DANS LES CIRCUITS HYDRAULIQUES DE CE VEHICULE EST UN LIQUIDE D'ORIGINE MINERALE, DE MEME NATURE QUE L'HUILE DE GRAISSAGE DU MOTEUR.

L'UTILISATION DE TOUT AUTRE LIQUIDE ENTRAINERAIT LA DETERIORATION COMPLETE DE L'INSTALLATION.

LES ORGANES APPROPRIES SONT PEINTS OU REPERES EN VERT ET NE DOIVENT ETRE REMPLACES QUE PAR DES ORGANES D'ORIGINE EGALEMENT PEINTS OU REPERES EN VERT.
- 5° / ATTENTION : Le circuit hydraulique des véhicules U.S.A. fonctionne avec du liquide spécial L.H.S. 2.